

L'[arrêté du 19 avril 2019](#) relatif aux droits d'inscription instaure des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires qui arrivent en France à la rentrée 2019 et chaque année ensuite. Ces étudiants y sont assujettis par défaut, sauf lorsque l'étudiant satisfait l'une des conditions fixées aux articles 3 à 6 et 20 de l'arrêté. L'université peut accorder l'exonération de ces droits, dans la limite d'un quota. Pour appliquer ces exceptions, l'université doit vérifier la situation des étudiants de nationalité étrangère au moment de leur inscription.

Le tableau ci-dessous liste les différentes conditions de non-assujettissement aux droits différenciés pour lesquelles les justificatifs requis sont décrits.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

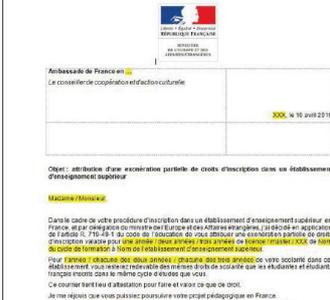
Si votre situation ne correspond à aucune de celles listées dans le tableau ci-dessous, vous n'avez aucun justificatif à fournir : vous êtes assujetti aux droits différenciés. Cependant, vous n'aurez pas à acquitter ces droits majorés à la rentrée 2020-2021.

Important : par décision du CA de l'université Paris-Saclay, quelle que soit votre situation, le montant des droits d'inscription que vous aurez à acquitter pour votre inscription dans l'année universitaire 2020-2021 ne dépassera pas le montant applicable aux étudiants français.

| Situation | Pièce justificative à fournir | Exemple |
|---|---|---|
| <p>Vous vous inscrivez en 2020-2021 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doctorat ▪ HDR (habilitation à Diriger des Recherches) ▪ 3^e cycle long de Santé (hors cycle court) | Aucun justificatif à fournir | |
| <p>Vous êtes inscrit en 2020-2021 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CPGE (Classe préparatoire aux Grandes Ecoles) et vous vous inscrivez en parallèle en licence à l'université | Certificat de scolarité de votre lycée, attestant de la régularité de votre inscription en CPGE en 2020-2021 |  |
| <p>Vous étiez inscrit à l'université Paris-Sud en 2018-2019 :</p> | Aucun justificatif à fournir | |
| <p>Vous étiez inscrit en France en 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un autre établissement public d'enseignement supérieur pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement (DU-DIU) <p><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un centre de français langue étrangère | <p>Tout document attestant de la régularité de votre inscription en 2018-2019 (certificat de scolarité, dernier relevé de notes, copie recto/verso de votre carte d'étudiant). Le document doit mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom de l'établissement, • votre nom, • votre prénom, • votre N° INE • l'année universitaire | |
| <p>Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Etats de l'union européenne (U.E.)</u> : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, | Pièce d'identité (carte d'identité, passeport) | |

| | | |
|---|---|---|
| <p>Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etats de l'espace économique européen (E.E.E.) : Islande, Liechtenstein, Norvège. ▪ Confédération Suisse ▪ Monaco ▪ Andorre | | |
| <p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Québécois | <p>Passeport canadien valide et carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)</p> |  |
| <p>Vous êtes :</p> <p>Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse</p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour –directive 2004/38/CE »</p> |  |
| <p>Vous êtes :</p> <p>Résident de longue durée</p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> |  |
| <p>Vous êtes étudiant mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descendant direct d'un résident de longue durée <p><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A charge d'un résident de longue durée | <p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour descendant direct</u> : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté • <u>Pour mineur à charge</u> : preuve de rattachement |  |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020) <p><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020) | <p><u>Si fiscalement domicilié :</u> Les trois avis d'imposition de l'étudiant de 2018, 2019 et 2020 portant sur les revenus des années 2017, 2018 et 2019 (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</p> <p><u>Si rattaché à un foyer fiscal français :</u> Les trois avis d'imposition du foyer fiscal domicilié en France auquel la personne est rattachée pour 2018, 2019 et 2020 portant sur les revenus des années 2017, 2018 et 2019 (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</p> <p><u>Et</u> copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est disponible dans le compte fiscal particulier et peut donc être réimprimée)</p> |  |
| <p>Vous êtes : Bénéficiaires du statut de réfugié</p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »</p> |  |
| <p>Vous êtes une : Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié</p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »</p> <p><u>Et</u></p> <p>Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> |  |
| <p>Vous êtes : Bénéficiaire de la protection subsidiaire</p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »</p> |  |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Vous êtes une : Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la <u>protection subsidiaire</u></p> | <p>Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »</p> <p>Et</p> <p>Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> |  |
| <p>Vous êtes : Bénéficiaire d'une <u>bourse du gouvernement français (BGF)</u></p> | <p>Justification d'attribution de la bourse</p> | |
| <p>Vous êtes : Bénéficiaire d'une <u>exonération d'ambassade</u></p> | <p>Justification d'exonération d'ambassade</p> |  |

Venir étudier à l'Université Paris-Saclay

- Toute l'information sur l'accueil des étudiants étrangers à l'université Paris-Saclay sur : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/e-international-welcome-solution>

Affiliation obligatoire à la sécurité sociale

- **Si vous arrivez en France** : Pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé et de la couverture accident du travail, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr après votre inscription à l'université. Cette démarche concerne également les français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou les français nés à l'étranger.